Accusé de réception en préfecture 038-213801798-20220929-DEL060-22-DE Date de télétransmission : 06/10/2022 Date de réception préfecture : 06/10/2022



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

DELIBERATION N° DEL060-22

L'an deux mille vingt-deux, le 29 septembre à dix-neuf heures, Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 23 septembre 2022 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mos} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, N. BOUYIRI, P. CONINX, J. DE LOUBENS, G. JACCOUD, M.A. JANSER, L. MALVOISIN, S. OSSARD, S. PRUNIER, S. SAUNIER-CAILLY et MM. D. FRANCILLON, S. GAMET, M. GUIHENEUF, T. JAUSSOIN, V. MERCIER, J. PAVAN, D. QUENARD, S. STAMBOULIAN, P. VERRI.

Pouvoirs:

M. BEVILLARD Eric (pouvoir à Lola MALVOISIN, en date du 29 septembre 2022)

M. DELFORGES Frédéric (pouvoir à Jean PAVAN, en date du 29 septembre 2022)

M. FABBRO Jacques (pouvoir à Pierre VERRI, en date du 29 septembre 2022)

M. FINAZZO Daniel (pouvoir à Sylvain STAMBOULIAN, en date du 28 septembre 2022)

M^{me} HUBERT Alix (pouvoir à Timothée JAUSSOIN, en date du 29 septembre 2022)

Mme LAZZAROTTO Elodie (pouvoir à Meg-Anne JANSER, en date du 29 septembre 2022)

M^{mo} MELCHILSEN Nadine (pouvoir à Sylvie SAUNIER-CAILLY, en date du 29 septembre 2022)

M^{me} VINCENT Yvette (pouvoir à P. CONINX, en date du 20 septembre 2022)

Absent excusé:

M. YAMOUNI Mahfoud

MADAME ALBERTE BONNIN-DESSARTS ET M. TIMOTHÉE JAUSSOIN ONT ÉTÉ ÉLUS SECRÉTAIRES DE SÉANCE.

OBJET: Modification partielle du tableau des effectifs.

Rapporteur: Pierre VERRI

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier partiellement comme suit le tableau des effectifs.

Suite à la mutation de deux agents, il convient :

- de supprimer un poste d'ingénieur principal à temps complet, créé par délibération n°099/09 du 23 novembre 2009 et de créer un poste d'ingénieur à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2022.
- de supprimer un poste d'adjoint d'animation à temps non complet 24h51 créé par délibération n°050/21 du 29 septembre 2021 et de créer un poste d'adjoint d'animation à temps non complet à 28h au 14 septembre 2022.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de procéder à la modification partielle du tableau des effectifs,
- de dire que les crédits sont inscrits au budget 2022, au chapitre 012 « Charges de personnel ».

Conclusions : la présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Gières, le 29 septembre 2022.

Pour extrait conforme, Le Maire,

Pierre VERRI.

Pussièle: 07 OCT. 2022